



Municipalité de Saint-Sylvestre

AVIS DE PROMULGATION
ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS
N°186-2025 ET 187-2025

Avis public est donné par Louise Breton, directrice générale et greffière-trésorière

Que le conseil municipal de Saint-Sylvestre, lors des séances du 7 avril et 5 mai 2025 a adopté les règlements numéro 186-2025 et 187-2025 intitulés :

N° 186-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PLAN D'URBANISME N°03-97
Visant à inclure les îlots de chaleur

N° 187-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N°04-97
Visant à définir une maison de tourisme

Visant à définir la manière de *calculer la hauteur d'un bâtiment principal*

Visant à ajouter la classe public (Pa) à la zone 29.1-CH

Visant à permettre la construction sur une rue publique ou privée à la zone 13-AD

Visant à modifier les normes régissant *l'implantation entre 2 bâtiments principaux existants*

Visant à préciser que la *superficie autorisée aux bâtiments complémentaires* est calculée uniquement pour les bâtiments complémentaires isolés

Visant à abroger l'article 7.2.12

Visant à limiter le *nombre de conteneur ou remorque* autorisé en zone agricole

Visant à renommer l'article « 7.4.1 » pour devenir « 7.2.13 » *concernant un logement complémentaire*

Visant à définir les conditions applicables à une terrasse commerciale par l'ajout de l'article 7.3.6

Visant à abroger l'article 7.4

Visant à modifier l'article « 8.1 » pour *retirer les terrasses commerciales des constructions et usages temporaires*

Visant à abroger l'article « 8.2.1.6 »

Visant à modifier les *conditions d'implantation des escaliers en cour latérale*

Visant à modifier une erreur d'écriture au deuxième paragraphe de l'article « 9.3 »

Visant à spécifier l'implantation *d'écran-tampon*

Visant à établir les normes des accès véhiculaires aux terrains

Visant à spécifier les conditions de *remisage des véhicules récréatifs ou de loisirs*

Visant à modifier les dates applicables aux abris d'hiver et clôtures à neige

Les règlements N°186-2025 et 187-2025 ont été adoptés le 7 avril 2025 et le 5 mai 2025 respectivement. Les certificats de conformité ont été émis par la MRC de Lotbinière le 16 mai 2025 et ils sont entrés en vigueur à cette date.

Donné à Saint-Sylvestre, le 21 mai 2025



Louise Breton
Directrice générale et greffière-trésorière
De la Municipalité de St-Sylvestre

Saint-Sylvestre, le 21 mai 2025
CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée déclare que j'ai publié l'avis d'entrée en vigueur des règlements N°186-2025 et N°187-2025 en affichant une copie de cet avis à l'endroit désigné au bureau municipal le 21 mai 2025 et sur le site internet de la municipalité.



Louise Breton
Directrice générale et greffière-trésorière
De la Municipalité de St-Sylvestre
